



**PRÉFET
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET DE SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Service de la légalité et de la
réglementation
Bureau de la réglementation, des
affaires générales et des élections**

Arrêté n°2021- 267 du 12 novembre 2021 modifiant l'arrêté n°2019-204 du 2 juillet 2019 relatif à la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de la collectivité de Saint-Martin

Le préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles LO6323-1 et suivants ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON en qualité de préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté n°971-2020-12-22-003 du 22 décembre 2020 modifié portant délégation de signature à Monsieur Serge GOUTEYRON préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté n°2019-204 du 2 juillet 2019 relatif à la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de la collectivité de Saint-Martin ;

Considérant la démission de Monsieur Roméo Piper en date du 1^{er} novembre 2021 ;

Considérant la proposition formulée par le président du conseil économique, social et culturel de la collectivité de Saint-Martin ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 1^{er} I de l'arrêté n°2019-204 du 2 juillet 2019 relatif à la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de la collectivité de Saint-Martin est modifié comme suit :

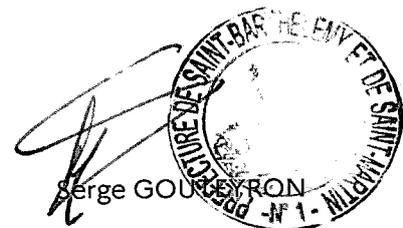
I. - Au titre des activités économiques :

Monsieur Michel VOGEL, pour la FIPCOM	Par désignation du préfet, après constat d'absence d'accord entre les organisations patronales
Madame Ida ZIN KA IEU, pour la FTPE	
Monsieur Claude ARNELL, pour l'ADICASM	
Néant	

Madame Angèle DORMOY Monsieur Jean ARNELL	Par la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM)
Monsieur Julien GUMBS	Par l'Association pour le développement de l'élevage et la promotion des produits agricoles locaux (ADEPPAL)
Monsieur Bulent GULAY	Par l'association des métiers de la mer (METIMER)
Monsieur Patrice SEGUIN	Par l'Association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM)
Monsieur Yann LECAM	Par désignation du préfet, après constat d'absence d'accord entre les associations représentant les métiers de la restauration et les commerçants
Monsieur Sébastien ZABUKOVEC	Par désignation du préfet, sur proposition du président, représentant le secteur du BTP
Monsieur François BARTOLI	Par désignation du préfet, après constat d'absence d'accord entre les professions libérales

- le reste sans changement -

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.



Serge GOUSSERON

PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN
N° 1 - MARTIN

Tél. : 05.90.52.30.50

MEL : REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR

ADRESSE POSTALE : 23 RUE DE SPRING 97150 SAINT-MARTIN

[HTTP://WWW.SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.PREF.GOUV.FR/](http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr/)